ACQ CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME 2025

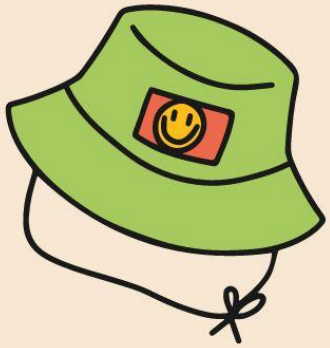

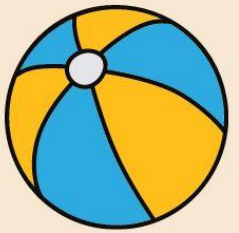

camp SOLEIL

Ville de Saint-Sauveur

ÉTÉ 2025

GUIDE AUX PARENTS

Document à conserver tout l'été

Dernière mise à jour : 1 juin 2025

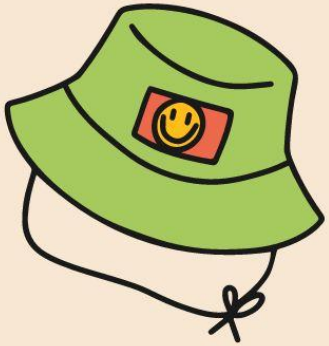

Chers parents,

Une fois de plus, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant au Camp Soleil.

Vous avez entre les mains un document très important, puisqu'il contient les informations concernant le fonctionnement général du camp. Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver pour consultation au besoin. Veuillez noter qu'il s'agira de la seule communication contenant l'ensemble des informations sur l'organisation et le déroulement du camp.

> ❗ Merci de porter une attention particulière aux sections encadrées comme ceci.

Si vous avez des questions supplémentaires, l'équipe de coordination est disponible par téléphone, par courriel ou sur rendez-vous. Je vous invite d'ailleurs à communiquer régulièrement avec elle puisqu'une bonne communication nous aide toujours à mieux saisir les besoins de votre enfant.

Été 2025, c'est parti!

Emy Rudolph
Technicienne en loisirs

Pour nous joindre :
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :
Secrétariat
450 227-0000, poste 4000
Courriel : communautaire@vss.ca

Équipe de coordination:
Hummus, Oréo, Méduse, Séquoïa et Croquette
Bureau et cellulaire : 450 227-0000, poste 4023
Courriel : camps@vss.ca

Table des matières

INFORMATION GÉNÉRALE 4

Mission du Camp Soleil 4

Association des camps du Québec 4

Adhésion à Tremplin Santé 5

Communications 5

Info Soleil 5

Courriels 5

Site Internet vss.ca 5

Calendrier des sorties & thématiques 2025 6

Volets thématiques 6

CAMP SOLEIL (6-11 ANS) – ÂGE CALCULÉ AU 30 SEPTEMBRE 2025 7

Période d'animation 7

Halte Soleil 7

Planification hebdomadaire 7

Frais de retard 7

Arrivée des enfants 7

Absences 7

Départ des enfants en fin de journée 8

MESURE DE SÉCURITÉ POUR VOS ENFANTS LORS DU DÉPART 8

Division des groupes 8

Boîte à lunch du parfait campeur 9

Sac du parfait campeur 9

Information sur le participant et prise de médicament 10

L'équipe d'animation est prête à accueillir les enfants! 11

Administratif 11

Relevé 24 11

Politique de remboursement 11

Code de vie du participant (général) 12

Code de vie du participant (suite) 13

Échelle de sanctions selon le code de vie 14

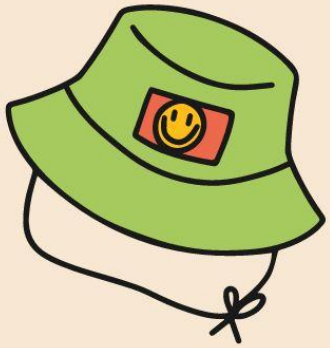

INFORMATION GÉNÉRALE

Mission du Camp Soleil

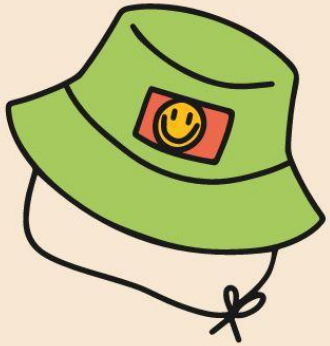

Fidèle à l'intention de la Ville de Saint-Sauveur de rendre accessible une offre de loisirs variée, le Camp Soleil présente une programmation et des services d'animation permettant à la clientèle de 6 à 11 ans de participer à des activités estivales se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité, au Chalet Pauline-Vanier et à l'École Marie-Rose.

Objectifs :

Plus précisément, le programme vise à :

- Offrir des activités animées, diversifiées (sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives) et enrichissantes, par une équipe d'animation dynamique, motivée et unie où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- Permettre aux enfants de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir leur milieu;
- Les objectifs à caractère récréatif et éducatif portent sur les types de besoins spécifiques des enfants auxquels la direction du camp veut répondre :
    - Besoin de divertissement et de plaisir;
    - Besoin d'intégration, d'accommodement et d'inclusion;
    - Besoin de développement et de réalisation personnelle;
    - Besoin de socialisation.

Association des camps du Québec

Pour s'assurer de rencontrer notre mission et nos objectifs, le Camp Soleil répond à toutes les balises obligatoires du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec et nous sommes heureux d'avoir réussi avec brio l'inspection qui se déroule tous les deux ans.

ACQ CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME 2025

Adhésion à Tremplin Santé

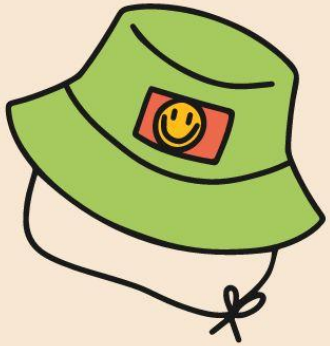

En matière de saines habitudes de vie, le Camp Soleil adhère à Tremplin Santé. Cet organisme offre une plateforme web contenant une foule d'informations et de trucs pour aider l'équipe d'animation à intégrer les saines habitudes de vie au camp par le jeu et le plaisir.

Si vous désirez plus d'informations concernant le programme Tremplin Santé, nous vous invitons à visiter leur site Internet : www.tremplinsante.ca.

Communications

Info Soleil

- Il s'agit d'un document contenant l'information sur la programmation de la semaine;
- Rendu disponible au plus tard le vendredi avant la semaine concernée;
- Envoyé par courriel le jeudi pour la semaine à venir;
- Disponible sur la page Facebook *Camp Soleil – Ville de Saint-Sauveur* : Facebook

Courriels

- Vous devez accepter la réception de nos courriels dans votre dossier Sport-Plus pour recevoir les informations du camp
- Le courriel du camp de jour est camps@vss.ca .

Site Internet vss.ca

- Camp Soleil | Ville de Saint-Sauveur
- Inscriptions possibles au plus tard 6 jours ouvrables avant la semaine concernée;
- Programme d'aspirant(e) animateur(-trice);
- Politique de remboursement;
- Programme d'accompagnement.

Calendrier des sorties & thématiques 2025

		Dates	6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	Volet thématique
PROGRAMMATION	**Semaine 1** Mercredi à vendredi exceptionnellement	25-27 juin	Camp Géronimo – Cirque			S. O.
	Semaine 2 Ouvert le 1er juillet	30 juin-4 juillet	Royaume de Nulle Part			Cuisine
	Semaine 3	7-11 juillet	Au pays des merveilles	Activac		Médiéval
	Semaine 4	14-18 juillet	Camp Bruchési			Sciences
	Semaine 5	21-25 juillet	Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur			Cirque
	Semaine 6	28 juillet-1er août	Village du Père Noël	Complexe Atlantide – Zoo et jeux gonflables		Héros de la terre
	Semaine 7	4-8 août	Plage de Sainte-Agathe-des-Monts			Créativité
	Semaine 8	11-15 août	Sortie surprise!			S. O.

La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit de modifier les sorties et activités sans préavis.

Le chandail de camp sera obligatoire lors des sorties. Veuillez vous en procurer un avant la première sortie de votre enfant ($).

Volets thématiques

Le fonctionnement global est le même que celui du Camp Soleil (Halte Soleil, activités, code de vie, etc.). À la programmation habituelle s'ajoute une thématique devant être réalisée à raison de huit heures par semaine. Les enfants qui transiteront chaque semaine entre le camp régulier et le volet thématique seront toujours entourés de la même équipe d'animateurs attribués au groupe d'âge (6-7 ans, 8-9 ans et 10-11 ans).

CAMP SOLEIL (6-11 ANS) – ÂGE CALCULÉ AU 30 SEPTEMBRE 2025

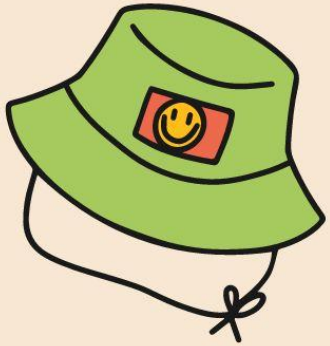

Période d'animation

Les activités du Camp Soleil auront lieu du **25 juin au 15 août 2025**. La période d'animation se déroule du lundi au vendredi (incluant les jours fériés), de **9 h à 16 h.**

Halte Soleil

Les périodes comprises entre 7 h et 9 h et de 16 h à 18 h (Halte Soleil) sont disponibles sur inscription ($).
NOUVEAUTÉ : Il est maintenant possible d'inscrire son enfant seulement pour la Halte du matin ou seulement pour la Halte du soir. La combinaison des deux est également possible.
Halte du matin : entre 7 h et 9 h
Halte du soir : entre 16 h et 18 h

Planification hebdomadaire

La planification d'activités sera renouvelée chaque semaine et sera composée d'activités fixées dans le temps et d'autres aléatoires, selon la température et l'intérêt des enfants. Celle-ci sera disponible pour consultation auprès de l'équipe de coordination.

Frais de retard

Des **frais additionnels** de 5 $ par tranche de 10 minutes après la fermeture (18 h) vous seront facturés (par exemple, pour une arrivée à 18 h 07, 5,00 $ vous seront facturés et, pour une arrivée à 18 h 12, 10,00 $ vous seront facturés). Pour ceux et celles qui n'auraient pas d'argent comptant sur place, un reçu vous sera émis et les frais seront prélevés directement sur la carte de crédit au dossier *en ligne,* le cas échéant.

Arrivée des enfants

À la table d'accueil, l'équipe de coordination indiquera à votre enfant avec quel animateur il sera jumelé pour la semaine. Un membre de l'équipe lui indiquera ou l'accompagnera vers son lieu de rassemblement et son animateur. Pour une arrivée après 9 h ou avant 16 h, il faudra contacter l'équipe de coordination afin qu'un membre de l'équipe vienne accueillir votre enfant.

Absences

En cas d'absence, outre les enfants participants au Programme d'accompagnement, aucun autre avis d'absence n'est nécessaire. Si votre enfant ne se présente pas au lieu d'accueil matinal, nous le considérerons comme absent. Dans le cas où son état de santé se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone. Si votre enfant présente des symptômes qui peuvent être contagieux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter tout risque de contamination.

Départ des enfants en fin de journée

Le départ de l'enfant se fera entre 16 h et 18 h à la table d'accueil, située dans le stationnement arrière du Chalet Pauline-Vanier. Nous vous demandons d'y accéder par l'avenue de l'Église et d'utiliser le corridor entre le parc 0-5 ans et le chalet Pauline-Vanier.

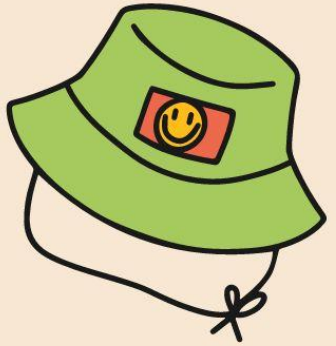

MESURE DE SÉCURITÉ POUR VOS ENFANTS LORS DU DÉPART

PERSONNES AUTORISÉES À QUITTER AVEC VOTRE ENFANT : Il est primordial, lors de l'inscription, de donner le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp. Tout enfant qui a le droit de quitter seul sera autorisé à le faire dès 16 h. Pour un départ avant 16 h, le parent devra absolument informer un membre de l'équipe de coordination.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS : Pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité vous sera demandée à l'arrivée et au départ de votre enfant. Assurez-vous d'avoir une pièce d'identité avec vous en tout temps. Si une personne ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant, le parent sera contacté pour valider l'autorisation. Si personne ne peut être joint, votre enfant ne pourra quitter le camp en aucun cas.

Division des groupes

Le Camp Soleil sera divisé en 3 grands groupes d'âge (âge au 30 septembre 2025) :

- Petits, environ 6 et 7 ans (maternelle et 1re année)
- Moyens, environ 8 et 9 ans (2e et 3e année)
- Grands, environ 10 et 11 ans (4e, 5e et 6 e année)

Le niveau scolaire indiqué est la dernière année scolaire complétée, et l'âge est calculé au 30 septembre 2025. Cette information est à titre indicatif, puisqu'en tout temps c'est la date de naissance qui prévaut pour la division des groupes.

La création des groupes est faite en fonction de la date de naissance de tous les enfants. Les groupes sont créés chaque semaine selon les inscriptions, votre enfant pourra donc être jumelé à des animateurs différents au courant de l'été. Soyez assuré que la sécurité et l'intégration de votre enfant sont nos priorités, n'hésitez donc pas à nous sensibiliser aux particularités de votre enfant. Nous en tiendrons compte lors de la création des groupes.

Demandes spéciales ou changement de groupe

Aucune demande de changement de groupe et de jumelage avec des amis ou des membres de la famille ne sera acceptée.

Boîte à lunch du parfait campeur

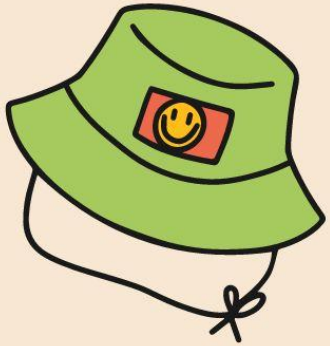

Il vous est demandé :

- De bien vouloir fournir un dîner santé et adéquat à votre enfant, afin qu'il ait l'énergie suffisante pour passer une excellente journée! Un dîner consistant est, par exemple, composé de blé entier, de fruits ainsi que de légumes;
- De réduire la quantité d'aliments à teneur élevée en sucres raffinés (ex. : bonbons);
- Un dîner froid est **obligatoire** et l'utilisation d'un sachet réfrigérant (*ice pack*) à ajouter dans la boîte à lunch est fortement conseillée.

> Sont interdits :
> • Les aliments contenant des noix et des arachides;
> • Les contenants de verre;

Sac du parfait campeur

- Crème solaire, idéalement en vaporisateur (au moins 3 applications par jour);
- Gourde d'eau;
- Maillot de bain (pas de bikini) et sandales pour les activités de jeux d'eau;
- Serviette de plage;
- Vêtements de rechange*;
- Espadrilles;
- Chapeau ou casquette;
- Dîner froid, incluant 2 collations soutenantes.

*En tout temps, votre enfant doit être vêtu de vêtements pouvant être salis.

- **Veste de flottaison individuelle (VFI) :** À noter que pour les enfants âgés de 8 ans et moins le port de la VFI est obligatoire, et celle-ci doit être fournie par le parent. En tout temps, le personnel du camp se réserve le droit d'exiger le port d'une VFI à un enfant s'il juge que ses aptitudes à la nage mettent sa sécurité (ou celle des autres) en danger.

S.V.P. bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants.

Crème solaire : trois moments de la journée sont réservés pour l'application de la crème solaire. Nous demandons que les enfants aient déjà appliqué de la crème solaire en arrivant au camp le matin. Nous ne fournissons pas de crème solaire aux participants. L'animateur(trice) ne peut, en aucun cas, appliquer de la crème solaire sur un enfant.

Espadrilles obligatoires

Tous les jours, il y a des animations actives et de bonnes chaussures fermées sont primordiales afin d'éviter les blessures. Advenant le cas où votre enfant n'aurait pas d'espadrilles, il ne pourra participer à l'activité pour des raisons de sécurité. Vous pouvez mettre une paire de sandales dans son sac à dos pour les jeux d'eau.

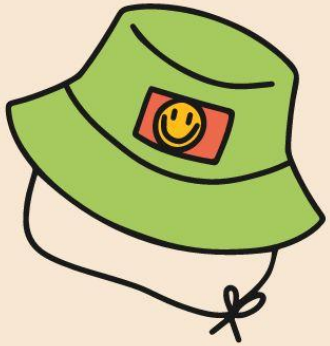

Objets personnels

Nous demandons aux parents de ne pas donner d'argent de poche ni d'objets personnels (appareils électroniques, téléphones, etc.) aux enfants, à moins d'avis contraire. Cette procédure évite non seulement le vol, mais aussi les nombreux conflits. Merci de votre compréhension!

La Ville de Saint-Sauveur n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

Information sur le participant et prise de médicament

Si des informations venaient à changer concernant votre enfant (coordonnées, maladies, allergies, etc.), nous vous demandons de nous les communiquer dans les plus brefs délais. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament que l'enfant doit prendre. Un formulaire devra être rempli par le parent afin que les coordonnateurs puissent ranger sous clé le médicament et qu'il lui soit administré au bon moment de la journée. À noter qu'aucun enfant ne peut garder sur lui des médicaments, et ce, pour une question de sécurité.

L’équipe d’animation est prête à accueillir les enfants!

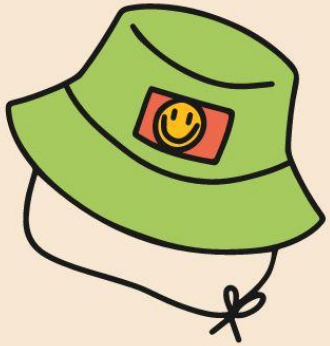

Équipe de coordination :

- 7 heures de formation en coordination
- Près de 1000 heures cumulées de travail en pré-camp

Équipe d’animation :

- Plus de 40 heures de formation en pré-camp

Équipe d’accompagnement :

- Certification en accompagnement camp de jour (CACDJ)
- Plus de 40 heures de formation en pré-camp

Toute l’équipe :

- Formation en premiers soins de 8 heures, incluant le RCR et le DEA
- Formation en premier soin de 16 h pour toute l’équipe de coordination
- Planification incluant la thématique, la chanson de camp, les programmations d’activités, l’explication des mesures de sécurité et d’hygiène, les différentes politiques du camp (plan d’urgence et autres), etc.

Administratif

Relevé 24

En février 2026, la Ville de Saint-Sauveur émettra dans votre dossier en ligne le « Relevé 24 » exigé par Revenu Québec, si vous désirez vous prévaloir de votre droit au crédit d’impôt remboursable. Assurez-vous d’avoir inscrit votre numéro d’assurance sociale dans votre dossier en ligne. Un courriel vous sera envoyé quand celui-ci sera prêt au téléchargement.

Politique de remboursement

Pour tous les programmes et activités : un remboursement peut être effectué pour des raisons médicales ou un déménagement hors de la MRC des Pays-d’en-Haut, et ce, avec présentation d’une pièce justificative. Pour le Camp Soleil : il est possible d’intervertir des semaines de camp au maximum trois jours ouvrables après la date de l’inscription, sous considération des places disponibles. Les modalités sont détaillées sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, dans la section « Camp Soleil ».

Code de vie du participant (général)

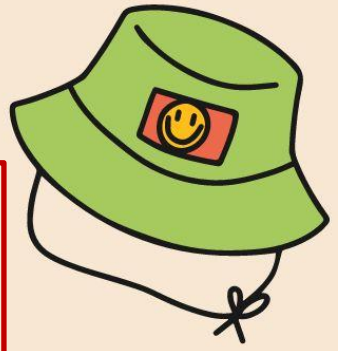

ARTICLE 1

LE RESPECT DE SOI

- Porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités pratiquées au camp;
- Interdiction de posséder et/ou de consommer du tabac, de la drogue et de l'alcool.

LE RESPECT DES AUTRES

- Aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée (bagarre, menaces verbales, insultes et/ou langage vulgaire, gestes dangereux pour soi et pour les autres, etc.);
- Faire preuve de respect, dans ses paroles et dans ses gestes, envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, responsables et directeurs);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- Établir une communication respectueuse, polie et honnête;
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité;
- Tenir compte des interventions des animateurs ou des responsables, et respecter les consignes demandées.

LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT

- Demeurer en tout temps avec son groupe et toujours demander la permission pour sortir du groupe (toilettes, abreuvoirs, sac à dos, etc.);
- Marcher calmement lors des déplacements;
- Garder le silence lorsque les animateurs ou les responsables le demandent;
- Participer activement et honnêtement aux activités organisées par les animateurs;
- Lors des dîners, rester assis calmement jusqu'au signal des animateurs;
- Respecter l'heure indiquée pour les activités du camp.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas détruire, briser ou endommager l'environnement;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Code de vie du participant (suite)

ARTICLE 2

Le non-respect du participant aux différents articles du code de vie peut mener à des mesures disciplinaires, dont la suspension, voire même jusqu'à l'expulsion du camp. Veuillez noter que les parents doivent respecter le code de vie également. Tout parent qui ne coopère pas peut voir son enfant expulsé du camp.

ARTICLE 3

La Ville de Saint-Sauveur comprend que certains enfants ayant des difficultés de comportement peuvent demander un encadrement particulier. C'est pourquoi un intervenant est sur place au camp pour soutenir l'équipe d'animation et proposer des solutions aux enfants et aux parents, afin de faciliter l'intégration de l'enfant.

Cependant, dans la mesure où la présence d'un enfant au camp de jour engendre une contrainte excessive au bon travail de l'équipe et nuit à la qualité des services offerts aux autres enfants inscrits, la Ville peut se voir dans l'obligation de prendre une décision qui s'impose. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp en respectant les règles émises au code de vie pourrait donc se voir exclu définitivement du camp.

ARTICLE 4

Dans le respect de la sécurité de tous, des mesures de sécurité et d'hygiène spéciales pourraient être mises en place au camp. Dans un tel cas, elles feraient partie intégrante du code de vie. Il est de la responsabilité de chaque enfant d'adopter une attitude bienveillante et de prendre ces mesures au sérieux, sans quoi les sanctions habituelles prévues au Code de vie seront appliquées, le cas échéant.

Échelle de sanctions selon le code de vie

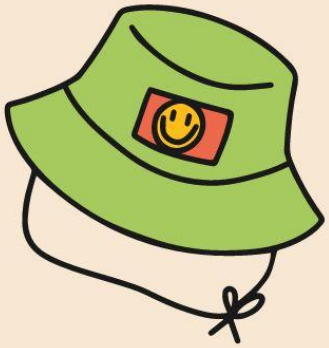

***FEU VERT* :** L'enfant qui reçoit un feu vert doit le faire signer par le parent. Ce feu sert à aviser les parents qu'il y a eu une problématique avec l'enfant au camp. Le processus de sanctions est donc enclenché.

FEU JAUNE : L'enfant qui reçoit un feu jaune doit le faire signer par le parent, et une rencontre avec le parent sera nécessaire afin de trouver des pistes de solutions pour que l'enfant fonctionne bien au camp.

FEU ROUGE : L'enfant qui reçoit un feu rouge doit le faire signer par le parent. Ce feu signifie que le comportement de l'enfant est grave et que le processus de sanctions (suspension et expulsion) est entrepris.

Feu NOIR : L'enfant qui reçoit un feu noir est automatiquement expulsé du camp.

Processus d'intervention pour des avertissements répétés en lien avec le code de vie :

- À la suite de plusieurs avertissements concernant un comportement plus problématique et après une rencontre avec l'intervenant, l'enfant se verra remettre un ***FEU VERT***.
- Si le comportement reste le même, un ***FEU JAUNE*** sera remis et engendrera une rencontre avec le parent et l'intervenant.
- Si, à la suite de cette deuxième rencontre l'enfant ne démontre pas un changement flagrant de son comportement, un ***FEU ROUGE*** lui sera remis par l'intervenant, une rencontre avec le parent et une suspension sera nécessaire.
- Si après toutes ces étapes le comportement reste le même, un ***FEU NOIR*** sera remis par l'intervenant et il y aura une rencontre avec le parent expliquant la nécessité de l'expulsion.

Processus d'intervention pour des gestes graves et dangereux :

- L'enfant se voit attribuer automatiquement un ***FEU ROUGE*** à la suite d'une intervention de l'intervenant(e). Il y aura aussi une rencontre avec le parent et une possibilité de suspension. Lors de cette rencontre, nous donnerons un avis d'expulsion pour la récidive de ce même geste ou d'un geste de même gravité.
- Si le comportement se répète encore une fois, un ***FEU NOIR*** sera remis, il y aura une intervention de l'intervenant et une rencontre avec le parent mentionnant la nécessité de l'expulsion.

Expulsion automatique :

Dans le cas où un enfant est surpris à consommer ou vendre de l'alcool et/ou des drogues, l'expulsion sera immédiate. Également, dans le cas de gestes graves mettant la santé et la sécurité de l'enfant ou des enfants du camp en danger, l'expulsion peut également être immédiate. Dans le cas où un enfant est expulsé du camp, la Ville de Saint-Sauveur effectuera le remboursement des frais d'inscription (excluant les frais de retard). Des frais d'administration de 10 $ seront retenus, ainsi que le montant au prorata correspondant aux semaines écoulées, que l'enfant ait été présent ou non.